

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	La Haye.	Provinces.
Sur un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PAIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes à 1.50 timbre
compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET

ANNONCES,

Chez M. van Weelden, libraire, Sur

et chez les Héritiers Douma

braires, Lange Pooten, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être

envoyés à la direction franc

LA HAYE, 16 Mars.

Nous ne nous étions pas trompés en annonçant hier que la détermination prise par le Roi d'une manière si spontanée de venir au devant des vœux raisonnables de son peuple, avait produit l'impression la plus favorable dans le pays, comme devant resserrer encore davantage les liens qui unissent le souverain et la nation.

Déjà, avant-hier, à la première nouvelle qui en avait été transmise par le télégraphe à Rotterdam, tous les navires dans le port hissèrent le pavillon national et, le soir, les sociétés et un grand nombre de maisons particulières furent illuminées en signe de félicitation. Les illuminations qui ont eu lieu à La Haye n'ont pas été moins vives; de nombreux cortèges aux flambeaux, drapeaux déployés, ont traversé les principales rues de la ville, en chantant le *Wilhelmus* et l'air national. Ils se sont rendus d'abord devant le palais du Roi, où ils ont fait retentir les airs des cris de *Vive le Roi! Vive Guillaume III! Oranje boven!* Ensuite ces mêmes cortèges se sont dirigés vers le palais de S. A. R. le Prince d'Orange et celui de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas où se sont fait entendre les mêmes cris d'amour et d'enthousiasme pour la famille royale. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait, et on a pu reconnaître de nouveau le bon esprit qui anime nos populations, même au milieu des démonstrations de sa plus vive allégresse.

Convocation de la Diète réunie de Prusse.

La Gazette universelle de Prusse dans sa partie officielle publie le document suivant :

Nous, Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc.

Après avoir communiqué avec le gouvernement impérial d'Autriche, invité nos alliés de la confédération germanique à se réunir immédiatement pour se concerter sur les mesures qu'exigent les circonstances critiques et dangereuses pour les intérêts de la patrie allemande. Nous avons pris la ferme résolution de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que les mesures concertées conduisent à la régénération réelle de l'union allemande, et afin que la nation germanique y soit véritablement identifiée et soutenue dans cette union par des institutions libres, mais sans pour moins protéger cette la renversement de l'ordre et l'anarchie et empêcher l'Allemagne recouvre son ancienne grandeur et le rang qui lui est dû en Europe.

Quel que soit le résultat de nos efforts, les mesures à prendre pour nos États et leur mise à exécution nécessiteront le concours de nos fidèles États. A ces causes, et comme dans les époques graves et décisives nous ne nous sentons forts que par la réunion et le commun accord de nos États, nous avons résolu d'ouvrir la session de la diète réunie jeudi 27 avril prochain dans notre capitale et résidence Berlin, et nous chargeons notre ministre d'Etat de la mise à exécution, etc.

BERLIN 14 mars 1848. FRÉDÉRIC-GUILLAUME,

(Suivent les signatures du Prince de Prusse et des ministres.)

Cette lettre-patente royale est suivie d'un article de la Gazette d'Etat de Prusse dans lequel ce journal semi-officiel dit

que les gouvernements d'Autriche et de Prusse se sont ouvertement prononcés sur la situation que les changements qui se sont opérés dans les institutions politiques de la France leur ont faite. Personne ne saurait douter que l'Autriche et la Prusse sont aussi loin de toute idée d'intervention dans les affaires intérieures de la France, que résolues à repousser énergiquement toute violation des traités existants.

Mais les vœux de ces gouvernements ont dû se porter sur la situation actuelle de la Confédération germanique à qui l'obligation est imposée de protéger l'Allemagne à l'extérieur, aussi bien que le soin de sa prospérité intérieure.

Maintenant plus que jamais la sagesse des gouvernements et l'union des peuples est nécessaire pour détourner les dangers dont la commune patrie est menacée.

L'Autriche et la Prusse ont donc invité leurs alliés allemands à se réunir sans retard dans un conseil dans lequel doivent être prises les mesures qui exigent le salut de l'Allemagne. Cette assemblée sera ouverte le 25 de ce mois à Dresde.

Les deux gouvernements nourrissent l'espoir que par cette voie il sera pourvu efficacement aux besoins véritablement fondés des nations et qu'on assurera celles des institutions qui doivent consolider l'Allemagne, auxquelles elle doit sa grandeur et qui la mettront à même de prendre vis-à-vis de l'étranger la position qui lui appartient parmi les nations européennes.

Mais aussi ces gouvernements, d'un commun accord avec leurs alliés allemands, repousseront énergiquement toute tentative qui aurait pour but de renverser l'ordre public en Allemagne et dans les États de la Confédération germanique et qui conduirait à la discorde et à la dissolution de l'Union, ce qui aurait pour résultat inévitable de livrer la patrie aux mains du premier ennemi venu.

La Gazette d'Autriche a écrit un article en exhortant les nations à se presser de leur convoi, seul moyen de rendre au pays fort.

Une lettre de Berlin du 5 mars, adressée à la Gazette universelle d'Augesbourg, contient ce qui suit :

Je puis vous annoncer que notre gouvernement a reçu du cabinet de St-James l'assurance qu'il agira en tout point de concert avec les puissances conservatrices et qu'il adhèrera à toutes les mesures que celles-ci prendront, vis-à-vis de la nouvelle république française pour conserver la paix et assurer l'inviolabilité du territoire des États européens. Un ministre britannique aurait proposé une alliance des puissances dans l'esprit du traité de Chaumont (passé le 1^{er} mai 1814, renouvelé à Vienne le 25 mars 1815). Au reste, on dit que l'Angleterre est assez disposée à reconnaître la république française, si celle-ci respecte les traités de 1814 et 1815.

M. le général de Pfuler a été mandé en toute hâte ici; on veut mettre à profit dans le conseil d'Etat ses talents stratégiques et diplomatiques. On dit en outre qu'en cas de guerre il sera nommé généralissime de l'armée de l'Ouest avec le titre de feld-maréchal-général et qu'il aura pour chef d'Etat-major M. le major Fischer, connu par le long séjour qu'il a fait en Turquie.

La Gazette de Dusseldorf assure d'une manière positive que les mesures militaires prises dans ce moment par la Prusse consistent uniquement dans la formation d'un corps disponible qui aura ses cantonnements dans les

— Enfin, c'est du moins M. de Senneterre, qui lui-même vous a fait faire cette révélation.

— Oui, et malgré la douleur qu'elle m'a causée, j'ai retrouvé là quelque chose de cette loyauté que j'aimais en lui.

— Sa loyauté! — s'écria Ernestine avec amertume, — sa loyauté et maintenant, il vous abandonne?

— Loin de m'abandonner, — reprit Herminie, — il me propose sa main.

— Lui! M. de Senneterre?

S'écria Ernestine avec une nouvelle stupeur; — Mais alors, Herminie, — reprit-elle, — pourquoi vous désespérer ainsi?

— Pourquoi? — dit la duchesse, — parce qu'une pauvre orpheline comme moi n'achète un pareil mariage, qu'au prix des humiliations les plus dures.

Herminie ne put continuer, car elle entendit sonner.

— Pardon, ma chère Ernestine, — reprit-elle en séchant ses larmes et contenant son émotion, — je crois savoir quelle est la personne qui sonne là. Je ne puis me dispenser de la recevoir.

— Alors, je vous quitte, Herminie, — reprit Ernestine, en reprenant à la hâte son chapeau et son manteau, — quoiqu'il me soit bien pénible de vous laisser si triste.

— Attendez du moins que cette personne soit entrée.

— Allez toujours ouvrir, Herminie, pendant que je vais mettre mon chapeau.

La duchesse fit un pas vers la porte; mais, par un sentiment rempli de délicatesse, réfléchissant à la difformité de M. de Maillefort, elle dit à son amie :

— Ma chère Ernestine, afin d'épargner à la personne que j'attends le petit désagrément que lui causerait peut-être l'expression de votre surprise à la vue de son infirmité, je vous prévins que cette personne est bossue.

Soudain Mlle de Beaumesnil se rappela que sa gouvernante lui avait appris que le marquis de Maillefort s'était fait donner l'adresse d'Herminie; une crainte vague lui fit demander à Herminie avec un embarras mortel :

— Et quelle est cette personne?

— Un excellent homme qu'une circonstance étrange m'a fait connaître... car il appartient au grand monde... Mais je crains de trop tarder à ouvrir... Excusez-moi, ma chère Ernestine.

Et Herminie disparut.

Ernestine resta immobile, atterrée.

Un invincible pressentiment lui disait que M. de Maillefort allait entrer...

environs de Coblenz et dans une division mise sur le pied de guerre.

On apprend d'une manière positive que les troupes des deux provinces de l'Ouest ne seront augmentées que de deux régiments du 4^e corps d'armée, afin de pouvoir envoyer à tout moment une garnison suffisante dans les grandes forteresses. Il n'est point question de marcher vers la frontière.

(Bulletin de la Bourse d'Amsterdam du 15 mars.)

Les nouvelles que nous avons données dans notre n° d'hier, n'étaient pas encore arrivées à Amsterdam à l'heure de la bourse, ce qui a fait hésiter les acheteurs, et rendu l'aspect du marché moins favorable, par suite de la baisse des dernières bourses de Paris et de Londres.

Les affaires étaient assez animées en intégrales et en 4^e hollandais, dont les cours étaient en baisse; le 3^e qui a également donné lieu à des affaires très actives, après avoir montré une tendance à la baisse, s'est soutenu à son cours de la veille.

La liquidation qui a eu lieu dans les actions de la Société du commerce a occasionné de nombreuses transactions avec fluctuations. Elles ont été faites à 132, 140; à 133; — Dernier cours 5 heures.

Int. 2 1/2 p. c., 44 1/4; ard. 8 13/16 à 3 p. c. int. 17 7/8. A la fin de la bourse furent connues les nouvelles de La Haye que nous avons publiées hier, sur lesquelles les fonds se sont un peu améliorés.

ETATS GÉNÉRAUX.

Aujourd'hui, à 3 heures et demie, la Seconde Chambre des États Généraux a tenu une courte séance dans laquelle M. le président donna communication à la Chambre d'un message royal accompagnant un projet de loi et un exposé des motifs tendant à faire maintenir pendant la durée de deux ans les lois belges en vigueur dans la province du Limbourg.

La commission des rapporteurs a terminé son travail sur quatre différents projets de loi, dont la discussion publique est fixée à samedi prochain, 18 mars.

Le Théâtre-Royal-Hollandais donnera demain vendredi, à la demande générale, une représentation du beau drame national *Joan Wouter* de M. H. J. Schimmel.

Troubles à Gand.

Il n'était que trop vrai que des désordres ont eu lieu à Gand, dans la soirée du 13 mars, voici la relation du *Messenger* :

La tranquillité publique a été troublée hier soir dans notre ville. Déjà dès les cinq heures de l'après-midi, des rassemblements ont commencé à se former sur la Place d'Armes. Les groupes ont augmenté de plus en plus nombreux, et vers sept heures la place se trouvait presque entièrement remplie d'ouvriers et d'enfants, qui criaient de temps en temps vive la république! Une demi-heure après, une bande composée d'une quarantaine d'individus, la plupart gamins, s'est dirigée, aux cris de : *A bas les Jésuites!* vers le couvent de la société de Jésus, rue d'Assaut.

La maison con ventuelle a été attaquée à coups de pavés, les contrevents, les fenêtres et les carreaux de vitre ont été tous brisés au rez-de-chaussée. Le gaz qui éclairait le vestibule de la maison a été aussitôt éteint et l'une des fenêtres se trouvant forcée, on a pu craindre un instant qu'elle allait livrer passage aux malveillants pour pénétrer dans l'intérieur; mais la prompt arrivée d'un piquet d'infanterie a mis obstacle à ce dessein. La troupe a pris position devant l'entrée du couvent et a chargé ses armes. La fermeté de cette contenance en a imposé au peuple qui s'est dispersé dans toutes les directions.

la trouver chez Herminie... et quoique Mlle de Beaumesnil dut aux paroles ironiques du marquis le désir et la volonté de tenter l'épreuve qu'elle avait subie, lors de sa présentation chez Mme Herbaut, quoiqu'enfin elle ressentit pour lui une sorte de respect sympathique, elle ignorait encore jusqu'à quel point elle pouvait compter sur M. de Maillefort, et cette rencontre la désolait.

Ernestine ne s'était pas trompée...

Son amie entra, accompagnée du marquis.

Heureusement Herminie, songeant seulement alors que les rideaux de son alcôve étaient ouverts, se hâta d'aller les fermer, selon son habitude de chaste susceptibilité.

La duchesse, tournant ainsi le dos à Ernestine et à M. de Maillefort, pendant quelques secondes, ne put s'apercevoir du saisissement que ces deux personnages éprouvèrent à la vue l'un de l'autre.

M. de Maillefort, en reconnaissant Mlle de Beaumesnil, tressaillit de stupeur; une curiosité remplie d'inquiétude se peignit sur tous ses traits; il ne pouvait en croire ses yeux, il allait parler lorsque Ernestine, pâle, tremblante, joignit vivement les mains en le regardant d'un air si désespéré, si suppliant, que les paroles expirèrent sur les lèvres du marquis.

A ce moment, Herminie se retourna; la figure de M. de Maillefort n'exprimait plus le moindre étonnement; voulant même donner à Mlle de Beaumesnil le temps de se remettre, il dit à Herminie :

— Je suis bien indiscret, j'en suis sûr, Mademoiselle, je viens, mal à propos peut-être.

— Jamais, Monsieur, croyez-le, vous ne viendrez mal à propos, — dit la duchesse, — je vous demanderai seulement la permission de reconduire Mademoiselle.

— Je vous en supplie, — dit le marquis en s'inclinant, — je serais désolé que vous fissiez pour moi la moindre cérémonie.

Il fallut à Mlle de Beaumesnil un grand empire sur elle-même pour ne pas trahir son trouble; heureusement la petite entrée qui précédait la chambre d'Herminie était obscure, et l'altération subite des traits d'Ernestine échappant à son amie, elle lui dit :

— Ernestine, après ce que je viens de vous confier, je n'ai pas besoin de vous dire combien votre présence me sera nécessaire. Hélas! je ne croyais pas devoir mettre si tôt votre amitié à l'épreuve. Par grâce, Ernestine, par pitié, ne me laissez pas trop long-temps seule. Si vous sachiez combien je vais souffrir! Car je ne puis plus espérer de revoir Gerald, ou l'espérance qui me reste est si incertaine, que je n'ose y compter. Je vous expliquerai tout cela. Mais, je vous en conjure, ne me laissez pas long-temps sans vous voir.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 17 MARS 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE XIX. (Suite.)

Herminie n'eût pas, ses larmes étouffèrent sa voix.

— Vous accédez? — s'écria Ernestine, — mais, mon Dieu, de quoi vous vous occupez? N'êtes-vous pas libre comme M. Gerald, ne vous aime-t-il pas autant que vous l'aimez? Laborieux tous deux, votre condition est égale...

— Non, — reprit Herminie avec accablement. — Non, nos conditions ne sont pas égales.

— Dites-moi, — dit Ernestine, — elles ne sont pas égales, hélas! et c'est là mon malheur, car, afin de les élever en apparence, Gerald m'a trompée par de faux dehors.

— Oh! mon Dieu, — et qui est-il donc?

— Le duc de Senneterre.

— Le duc de Senneterre!

S'écria Ernestine, frappée de stupeur et d'effroi pour Herminie, en pensant que Gerald était l'un des trois prétendants à sa main, à elle Ernestine, et qu'elle devait se rencontrer avec lui au bal du lendemain. Il abusait donc indignement Herminie, puisqu'il donnait suite à ses prétentions de mariage avec la riche héritière.

Herminie interpréta la muette et profonde stupeur de son amie en l'attribuant au saisissement qu'une pareille révélation lui devait causer, et reprit :

— Eh bien! dites, Ernestine, suis-je assez malheureuse!

— Oh! une telle tromperie, c'est infâme, et comment avez-vous su?

— M. de Senneterre, se sentant incapable de supporter plus long-temps la vie de continuelles faussetés que son premier mensonge lui avait fait, et n'osant me faire lui-même l'aveu de cette tromperie, il en char-

— M. Olivier.

Quelques instants après la gendarmerie et les cuirassiers sont arrivés sur les lieux, et toutes les communications ont été interceptées. — L'église attenante à la maison conventuelle est restée intacte.

L'attroupement de la Place d'Armes a été également dispersé, et à huit heures et demie un bataillon d'infanterie y a pris poste.

On nous a assuré qu'un individu, se trouvant à la tête d'un groupe, a été arrêté et conduit à la grand'garde.

Pendant le reste de la soirée l'ordre n'a pas été troublé, et à onze heures les troupes sont retournées à la caserne.

Ce matin, 14, des rassemblements se sont encore formés à la place d'Armes, mais leur attitude, jusqu'à présent du moins, n'a rien d'hostile.

Un grand nombre de curieux se sont arrêtés devant le couvent des jésuites, dont les fenêtres du rez-de-chaussée ont été houchées à l'aide de planchies. — Des patrouilles circulent dans les rues de la ville.

Le chef de la municipalité vient de faire afficher l'arrêté suivant :

Le bourgmestre de la ville de Gand.

Considérant qu'à la suite de rassemblements nombreux qui se sont formés dans la soirée d'hier, des hommes égarés se sont portés à des excès déplorables dont il importe de prévenir le retour ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Les réunions de plus de cinq personnes sur la voie publique sont interdites.

Art. 2. Les personnes réunies en contravention à la disposition qui précède devront se retirer à la première injonction des agents de l'autorité ; en cas de refus, elles y seront contraintes par la force, et encurseront les peines combinées par les articles 479 et 480 du code pénal.

Art. 3. Les cabarets et autres lieux de réunion publics seront fermés à 9 heures du soir.

Art. 4. Le présent arrêté sera exécutoire immédiatement après sa publication.

Des expéditions en seront adressées à M. le gouverneur de la province et aux greffiers des tribunaux de première instance et de police de la ville de Gand.

Gand, ce 14 mars 1848. Le bourgmestre. C. DE KERCKHOVE.

On lit dans le Journal des Flandres :

Quelques groupes d'hommes désarmés, et ne paraissant d'abord avoir aucun but hostile à l'ordre public, ont stationné hier toute la journée sur la Place d'Armes, mais, vers les quatre heures, quelques cris de : Vive la république ! se sont fait entendre. Des chefs militaires se sont alors approchés des groupes et leur ont fait comprendre qu'ils n'avaient rien à gagner à troubler l'ordre public. Ces paroles ont calmé un commencement d'effervescence ; mais, à sept heures et demi des individus auxquels on avait donné à boire se sont portés en masse au couvent des RR. les pères jésuites, et ayant ôté des pavés il s'en sont servis pour briser quelques carreaux de vitre au couvent.

L'arrivée de la gendarmerie les a promptement dissipés sans que l'on ait eu recours à aucune mesure violente. A huit heures et demie tout était rentré dans l'ordre.

Nous devons les plus grands éloges à la prudence et à l'énergie déployée par l'autorité militaire. Dès le matin, avis avait été donné des intentions de quelques factieux, et les mesures ont été prises de telle sorte qu'il y a eu à peine quelques carreaux cassés.

On remarquait parmi les groupes quelques individus masqués qui excitaient les ouvriers au désordre. Ils ont été arrêtés et c'est avec une vive satisfaction que nous apprenons que ce sont des étrangers venus sans doute à Gand dans des intentions coupables.

Les esprits qui espèrent peut-être fomenter chez nous quelque désordre sérieux connaissent bien mal l'esprit qui anime nos concitoyens.

La population gantoise comprend mieux que jamais que l'ordre est le premier élément de prospérité. Nous n'avons que trop déjà à nous ressentir du contre-coup des événements de France.

Sous notre régime de liberté toutes les opinions sages sont assurées de pouvoir se faire jour. Nous avons tout à espérer de l'ordre. Les troubles, au contraire, sont la mort de l'industrie ! Il s'agit pour nous de relever les Flandres et non pas de compléter leur ruine.

Nous avons applaudi au mouvement national par lequel tout le peuple belge a semblé se serrer autour de nos institutions. La ville de Gand n'est pas restée en arrière. Elle saura rester digne de ses antécédents.

Sur des menaces qui avaient été proférées contre l'établissement des jésuites à Tronchiennes, un piquet de cuirassiers est parti hier soir à 9

heures se rendant à cette dernière commune ; ils étaient de retour en ville à 10 heures.

Malgré la proclamation que le bourgmestre a fait afficher, aux coins des rues, quelques attroupements se sont formés ce matin, 14, à la place d'Armes et au marché du vendredi.

Un piquet de gendarmerie de la place d'Armes.

Quelques malveillants avaient déjà enlevé des pavés au marché du vendredi ; la police locale, des pompiers et des gendarmes ont dispersé les groupes.

Le sieur Renodyn, membre de la société démocratique, vient d'être arrêté.

Le cabaret la Vieille Diligence, au coin du marché aux oiseaux, où se réunissent les membres de cette association, est fermé. Un fort piquet de pompiers stationne devant la porte d'entrée.

Des mesures énergiques sont prises pour éviter le retour des événements dont quelques malveillants se sont rendus coupables hier soir.

Au moment de mettre sous presse la ville est calme ; toute la garnison est consignée et animée des meilleurs sentiments.

L'Organe des Flandres confirme ces détails et annonce l'arrestation d'un maître charpentier ; il ajoute que ces désordres n'offrent pas la moindre gravité.

On lit dans le Nouvelliste des Flandres :

Les bruits les plus absurdes ont circulé hier en notre ville relativement à des désordres plus ou moins graves qui auraient éclaté hier à Courtrai. Nous pouvons assurer que la ville de Courtrai n'a pas cessé un moment d'être parfaitement tranquille. L'arrivée nocturne de quelques forces militaires avait, en effet, inspiré quelque inquiétude, mais le repos public n'en a pas été le moins du monde troublé.

La nouvelle de l'établissement de la République française a produit, à Rome, un immense effet. Le 5 mars, une foule immense a parcouru le Corso avec des cocardes et des bannières nationales ; elle s'est arrêtée sous les fenêtres du Quirinal, où elle a crié : Vive la Constitution ! Vive la République française ! Une députation s'est rendue auprès du pape, et lui a présenté l'adresse suivante :

« Les derniers événements de France sont de nature à exercer la plus grande influence sur l'Europe et surtout sur l'Italie.

« Les sujets de Votre Sainteté, vos amis et ceux du trône, profondément préoccupés de ces événements, éprouvent le besoin de vous exposer leurs craintes et leurs espérances.

« Pour diriger avec sagesse le mouvement des passions politiques qui ne peuvent manquer de se manifester dans les circonstances actuelles, vos sujets regardent comme indispensable la publication prochaine d'une Constitution qui réponde largement aux institutions des autres Etats de l'Italie. Il faut que toutes les forces de la nation se réunissent pour défendre l'ordre intérieur et l'indépendance extérieure.

« Si déjà auparavant l'opinion a réclamé avec unanimité un ministère homogène, compact, libéral et à la hauteur des événements, ce besoin est devenu aujourd'hui d'une urgence extrême. Tout retard aurait des conséquences fâcheuses et irréparables devant lesquelles a toujours reculé votre âme généreuse.

« Des hommes capables de soutenir un tel poids et qui sont investis de la confiance publique, ne manquent pas parmi les laïques de vos Etats, et déjà l'opinion les a désignés à votre choix.

« Vous qui, en bénissant l'Italie, avez, à la face du monde, associé sa cause à celle de la religion, vous comprendrez que votre pouvoir temporel est étroitement uni aux destinées de la patrie commune. Ce sera l'honneur le plus grand de votre pontificat de pouvoir éviter à l'Italie les maux dont la menacent les tempêtes qui se préparent en Europe, et de pouvoir en même temps, tout en sauvant l'ordre intérieur, fonder la liberté et reconquérir l'indépendance. »

Voici la réponse du Saint-Père :

« Les événements qui se succèdent, ou plutôt se précipitent, justifient suffisamment la demande que vous m'avez présentée. Tout le monde sait que je travaille activement à donner au gouvernement cette forme que réclament vos seigneuries et qu'exigent les peuples ; mais tout le monde comprend la difficulté d'une pareille entreprise.

« Ce qui, dans un état séculier, peut se faire dans l'espace d'une nuit, demande un minuscule examen dans le gouvernement pontifical, puisqu'il est

m'envoie une pareille bonne fortune. Qui, oui, cette découverte peut être pour moi la poule aux œufs d'or. Eh ! eh ! cela me réjouit le cœur et l'âme. Rien que d'y songer, j'ai des éblouissements métalliques, tout à fait dans le genre de ceux de ce gros naïf de Mornand.

Pendant que de Ravil suivait ainsi Mlle de Beaumesnil, sans qu'elle se doutât de ce dangereux espionnage, Hermine était revenue auprès de M. de Maillefort.

CHAPITRE XX.

M. de Maillefort attendait le retour d'Hermine dans une perplexité étrange, se demandant quelle circonstance inexplicable avait pu rapprocher cette jeune fille de Mlle de Beaumesnil.

Le marquis désirait d'ailleurs ce rapprochement, ainsi qu'on la verra bientôt ; mais le bossu ne l'avait pas conçu de la sorte ; et la présence d'Ernestine chez Hermine, le mystère dont elle avait dû nécessairement s'entourer pour se rendre dans cette maison, le secret que Mlle de Beaumesnil lui avait demandé d'un air si suppléant, et tout ce qui se passait devant scrupuleusement garder, d'après ses promesses faites, ne pouvaient à l'examiner au plus haut point la curiosité, mais surtout la presque inquiétude de M. de Maillefort, qui, pour tant de raisons, ressentait une sollicitude paternelle pour Mlle de Beaumesnil.

Cependant, lors du retour d'Hermine, qui s'excusa de l'avoir laissé seul trop longtemps, le marquis lui dit de l'air du monde le plus naturel :

— Je serais désolé, ma chère enfant, que vous ne me traitiez pas avec cette familiarité à laquelle ont droit les véritables amis ; rien de plus simple d'ailleurs, que de reconduire une de vos compagnes... car cette jeune personne... est, je suppose...

— Une de mes amies, Monsieur, ou plutôt, ma meilleure amie.

— Oh !, dit le marquis, en souriant, c'est une bien vieille, que bien ancienne amitié... sans doute ?

— Très récente, au contraire, Monsieur, car cette amitié a été aussi soudaine qu'elle est sincère... et déjà éprouvée.

— Je connais assez votre cœur et la solidité de votre esprit, ma chère enfant, pour être certain de la sagesse de votre choix.

— Un seul trait, qui vient de se passer, il y a une heure à peine, Monsieur, vous fera juger du courage et de la bonté de mon amie ; au péril de sa vie, car elle a été blessée, elle a arraché un pauvre vieillard à une mort certaine.

Et en quelques mots, Hermine, fière de son amie, et voulant la faire apprécier ainsi qu'elle méritait de l'être, raconta la courageuse conduite d'Ernestine au sujet du commandant Bernard.

L'on devine l'émotion du marquis à cette révélation inattendue, qui lui

extrêmement difficile de tracer une ligne exacte qui sépare les deux pouvoirs. Je me flatte cependant que dans peu de jours mon travail sera terminé et la constitution publiée.

« Que Dieu bénisse mes désirs et mes fatigues, et, s'il en naît un résultat utile à la religion, je m'agenouillerai devant le Crucifix, pour rendre des actions de grâces de tous les événements qu'il a permis, et plus encore comme chef de l'église que comme prince temporel, je me réjouirai si ces événements forment la plus grande gloire de Dieu. »

Des lettres de Milan, en date du 6 et du 7 mars, reçues par la Gazette d'Augsbourg, mandent que l'ordre n'a pas été troublé dans cette capitale.

La situation de la Belgique.

Sous ce titre, l'Observateur belge publie l'article suivant :

La révolution qui vient de s'accomplir en France, agite profondément toute l'Europe. De toutes parts, éclatent, à de courts intervalles, d'énergiques protestations contre les atteintes portées, soit à la liberté, soit à l'indépendance des peuples. Ceux que l'on nommait avec dédain, à Vienne, les Dissidents de l'Italie, se transforment en soldats ou en martyrs ; les prétendus morts de la Pologne sortent de leurs tombeaux ; la Prusse, l'Autriche commencent à comprendre qu'on ne tne pas le droit comme on tue les hommes ; dans toute l'Allemagne, le peuple pense et dit tout haut que l'homme ne vit pas seulement de pain, et que les serments obligent aussi les rois ; les rois commencent à reconnaître que ce qu'on avait pris pour une sorte de troupeau, est une société humaine. Partout les peuples s'agitent, partout les rois gèment. En Angleterre même on a vu les émeutes de Trafalgar, Square et de Glasgow.

Au milieu de cette ébullition, de ce mouvement général, la Belgique seule, un des plus petits Etats de l'Europe le plus voisin du foyer de la révolution française, la Belgique, seule a conservé sa tranquillité, son calme, sa dignité. (1) Car on ne peut pas dire que le calme du pays a été troublé par les attroupements peu nombreux qui ont eu lieu, et qui n'ont été que le résultat de l'émotion toute naturelle causée par les événements de Paris.

En France et dans d'autres pays, on s'étonne de ce calme que nous avons conservé, on s'étonne que notre tranquillité n'ait pas été troublée. C'est qu'à l'extérieur on ne se rend pas un compte bien net de notre véritable situation. On ne sait pas assez ce que nous avons fait en 1830 et depuis 1830.

En 1830 nous étions au même point que la France. Nous voulions, comme la France, le redressement des griefs contre lesquels l'opinion se soulevait ; nous voulions l'affermissement de notre révolution ; comme la France voulait l'affermissement de la sienne, nous voulions une constitution avec toutes ses garanties ; nous voulions la liberté de la presse, cette institution protectrice du pacte national ; nous voulions, à l'extérieur, la paix, mais une paix digne, fondée sur notre neutralité, ayant un mutuel respect pour base ; nous voulions, à l'intérieur, la paix civile, c'est-à-dire l'ordre, non pas l'ordre fondé sur l'écrasement d'une classe, sur le privilège, sur le monopole ; mais appuyé sur le droit commun, l'appel de tous aux avantages sociaux, le concert de tous dans une pensée de bien, d'amélioration, de progrès.

En France obtinrent-ils rien de tout cela ? La charte de 1830 fut à peine chose près la même que la charte de 1814. Le nombre des électeurs fut à peine augmenté d'un quart. Le droit d'association fut refusé au pays. Des réactionnaires, restreignant encore les droits accordés par la charte, supprimèrent la liberté de la presse, etc.

Qu'arriva-t-il ? C'est qu'il ne fut plus y avoir en France que deux partis avoués : le parti ministériel et la gauche constitutionnelle. Les lois de septennaire défendaient aux autres partis même de se nommer. Les légitimistes et les républicains furent contraints de cacher leurs drapeaux et leurs noms.

C'est là ce qui permit au parti de la république de grandir, de se développer dans l'ombre, et sans même que ses ennemis adouptassent son existence, que les rigueurs de la loi empêchaient de se révéler par la discussion des journaux.

Cette grande force de parti républicain, longtemps comprimée, à un moment faire explosion, commença à devoir arriver ; et l'explosion a été violente, et inattendue, et puissante, que tout a été emporté par elle, que tout a disparu. Le parti conservateur et le parti de l'opposition, toutes les nuances des opinions constitutionnelles, tout est avoué. Il ne reste plus que le parti républicain. Ce parti qui n'avait pas de nom, aujourd'hui il en a tout, et les autres n'existent plus.

En Belgique, rien de semblable ne pouvait arriver. Nous n'avons pas de lois de septennaire, chacun peut dire ses opinions, avouer ses tendances, discuter le gouvernement, exprimer ses vœux, quels qu'ils soient. Si nous n'entendons pas parler d'un parti républicain, c'est qu'il n'y a pas de parti républicain. Mais les républicains en Belgique, sont si peu nombreux, ils sont si loin de former un parti, ils constituent une si infime minorité, qu'ils n'osent pas même avouer qu'ils sont républicains.

(1) N'en déplaise à l'Observateur, nous devons tirer un grand parti de la Belgique, (note du Journal de La Haye)

— Oh ! croyez bien, Hermine, que je viendrai le plus tôt que je pourrai, et ce ne sera pas ma faute, si.

— Hélas ! je comprends. Votre temps appartient au travail, parce qu'il faut faire travailler pour vivre. C'est comme moi ; malgré ma douleur, il va falloir que, dans une heure, je commence ma tournée de leçons. Mes leçons, mon Dieu ! mon Dieu ! et c'est à peine si j'ai la tête à moi. Mais, pour nous autres, ce n'est pas tout que de souffrir, il faut vivre !

Hermine prononça ces derniers mots avec une si déchirante amertume, que Mlle de Beaumesnil se jeta au cou de son amie en fondant en larmes.

— Adieu, j'ai du courage, Ernestine. — Lui dit Hermine en répondant à son amie. — Je vous le promets, je me contenterai du peu de temps que vous me donnerez, j'attendrai, et je me souviendrai, — ajouta la pauvre d'Herminie, en tâchant de sourire. — Oui, me souvenez de vous et attendez votre retour, ce sera encore une consolation.

— Adieu, Hermine, adieu ! — dit Mlle de Beaumesnil d'une voix étouffée, adieu, à bientôt, le plus tôt que je le pourrai, je vous le jure, après-demain, si je puis. Et elle se mit à marcher, — ajouta résolument l'orpheline, — oui, quoi qu'il arrive, après-demain, à cette heure-ci, comptez sur moi.

— Merci, merci, — dit Hermine en l'embrassant avec effusion, — ah ! la compassion que j'ai eue pour vous, votre généreux cœur me le rend bien.

— Après-demain, Hermine.

— Merci encore, Ernestine.

— Adieu, dit la jeune fille.

Et dans un trouble inexprimable, elle se dirigea vers l'endroit où sa gouvernante l'attendait dans le fiacre.

Au moment où Mlle de Beaumesnil sortait de chez Hermine, elle se croisa avec un homme qui se promenait lentement dans la rue, en regardant de temps à autre la maison occupée par Hermine.

Cet homme était de Ravil, qui, on l'a dit, venait parfois rôder autour de la demeure de la Duchesse, dont il avait gardé un très vif souvenir, depuis le jour où de cynique avait si insolemment abordé la jeune artiste, alors qu'elle était sur le point d'entrer à l'hôtel de Beaumesnil.

De Ravil reconnut parfaitement la plus riche héritière de France qui, dans son trouble, remarqua d'autant moins ce personnage, qu'elle ne l'avait vu qu'une fois au Luxembourg, lors de la séance de la chambre des pairs ou de la Chambre haute l'avait conduit.

montrait Mlle de Beaumesnil sous un aspect si touchant ; aussi s'écria-t-il : — C'est admirable de courage, de générosité.

Puis il ajouta :

— J'en étais sûr, vous ne pouviez que dignement placer votre amitié, ma chère enfant, mais quelle est donc cette brave et excellente jeune fille ?

— Une orpheline, comme moi, Monsieur, et qui, comme moi, vit de son travail : elle est brodeuse.

— Ah ! elle est brodeuse ? mais puisqu'elle est orpheline, elle vit donc seule ?

— Non, Monsieur, elle vit avec une de ses parentes, qui l'a présentée dimanche soir à un petit bal, où je l'ai rencontrée pour la première fois.

Le marquis croyait rêver : il fut un instant sur le point de soupçonner quelqu'un des la Roches, mais il fut arrêté par ce singulier mystère. Mais la jeune fille qu'il avait avec raison, dans la droiture d'Hermine, lui fit rejeter cette idée ; cependant, il se demandait comment avait pu faire Mlle de Beaumesnil pour qu'elle pendant toute une soirée à l'hôtel de son tuteur, à l'insu du baron et de sa famille, pour aller au bal ; il se demandait aussi, avec non moins d'étonnement, par quels moyens Ernestine avait pu, ce matin-là même, disposer de quelques heures de sa liberté ; mais, craignant d'éveiller la défiance d'Hermine en la questionnant davantage, il reprit :

— Allons, c'est un bonheur pour moi que de vous savoir une amie si digne de vous... et... il me semble — ajouta le bossu avec intérêt — qu'elle ne pouvait venir plus à propos.

— Pourquoi cela Monsieur ?

— Vous savez que vous m'avez donné le droit de franchise ?

— Certainement, Monsieur.

— Eh bien ! il me semble que vous n'êtes pas dans votre état habituel... Je vous trouve pâle ; l'on voit qu'il y a eu un peu d'instants vous avez pleuré, pauvre chère enfant !

— Monsieur... je vous assure...

— Et, s'il faut vous le dire... cela m'a frappé d'autant plus, que les deux dernières fois que je vous ai vues... vous sembleriez tout à fait... On, le contentement se lisait sur tous vos traits ; cela donnait même à votre beauté quelque chose de si expansif, de si radieux, que, vous vous en souvenez peut-être, pour la rareté de la chose, je vous ai fait compliment de votre rayonnante beauté. Jugez un peu, moi qui suis le plus mauvais de l'organe du monde ! — ajouta le bossu en tâchant d'attacher un sourire sur les lèvres d'Hermine.

Mais celle-ci, ne pouvant vaincre sa tristesse, répondit.

— L'émotion que m'a causée le danger auquel Ernestine vient d'être

D'ailleurs, en France, la question de la république ne fut pas discutée en 1830.

En Belgique, la question de la république n'est plus une question à discuter.

C'est une question vidée.

Le congrès national a longuement discuté avant que de décider la forme du gouvernement de la Belgique. 13 voix sur 200 se sont prononcées pour la république, les autres ont voté pour la monarchie.

Nous n'avons pas eu une constitution bâclée à la hâte par une assemblée sans mandat, comme le fut la charte française de 1830. C'est volontairement, avec réflexion, que nous avons choisi la forme monarchique, en l'entourant de toutes les garanties que peut donner le meilleur gouvernement républicain.

C'est là une précieuse source de calme dont nous jouissons, de la tranquillité que nous avons conservée, malgré les événements de Paris.

En voici une seconde, qui découle de la première et qui prouve toute la bonté des institutions qui nous régissent.

En France, le parti de l'opposition s'est montré complètement impuissant à faire des hommes et de la faute des institutions.

M. Thiers, le seul des membres éminents de la gauche qui ait pu arriver au pouvoir, ne le put qu'en faisant le sacrifice même des principes et des idées de la gauche. C'est M. Thiers qui a fait les lois de septembre; c'est M. Thiers qui a enfoncé le principe des incompatibilités. M. Thiers a repoussé énergiquement la réforme électorale; c'est-à-dire, le moyen qui devait opérer toutes les réformes et rendre à nos pays toutes ses libertés. Il y a un affais d'idées et de principes que M. Thiers, et ceux qui marchaient avec lui, ont de tout temps opprimés, parce que les institutions de la France étaient impuissantes pour faire prévaloir les idées et les principes de la gauche, et que ceux qui auraient dû les défendre ne pouvaient atteindre le pouvoir qu'en prouvant qu'ils les répudiaient, et qu'ils ne voulaient, ni de la réforme électorale, ni de la liberté commerciale, ni de la réforme parlementaire, ni de la liberté d'associations, ni de la liberté de la presse.

Ce qui importait cependant à la France, c'était que les principes fussent débattus, que les questions du progrès et d'amélioration sociale fussent nettement posées. Or, il ne s'agissait plus pour la gauche que de savoir qui de M. Thiers ou de M. Guizot mettrait la main sur le portefeuille. C'est été faire injure à la France libérale que de supposer qu'elle pût prendre parti dans ces pitoyables débats personnels.

Le parti de la gauche, rendu impossible par des institutions et la manière dont elles étaient interprétées et appliquées, avait constamment le dessous. Les dernières élections donnèrent une immense majorité à M. Guizot. Quant à ceux qui voulaient sérieusement la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté d'enseignement, en un mot, la réforme électorale qui devait donner toutes ces libertés-là, les journées de février sont là pour prouver qu'ils n'ont eu quelques chances de faire entendre leur voix que quand ils ont fait un commencement d'émeute dans la rue.

En Belgique, rien de tout cela? Les voies légales nous ont suffi pour réaliser le progrès que nos voisins ont été obligés de poursuivre par l'insurrection.

En Belgique les deux partis, le parti catholique et le parti libéral se sont nettement dessinés qu'en 1841, après la chute du ministère Lebeau-Rogier. Après quelques années de lutte, le parti catholique, qui s'affaiblissait d'élections en élections, fut définitivement vaincu en 1847, et le parti libéral arriva au pouvoir par la puissance de l'opinion à laquelle nos institutions ont permis de se manifester librement.

La Belgique n'avait donc pas besoin de poursuivre par l'émeute et la révolution des réformes que ses institutions seules pouvaient lui faire obtenir.

Voilà donc les deux causes qui ont assuré le calme de la Belgique; l'absence d'un grand parti hostile aux institutions du pays.

La preuve acquise par le pays de la puissance de ses institutions.

Maintenant, faisons remarquer combien il est heureux pour la Belgique que sa conduite ait été ce qu'elle a été. On a répété bien souvent que la Belgique était une nation sans avenir et qu'elle disparaîtrait à la première crise violente. Cette crise est arrivée, et en montrant la valeur de la Belgique, bien loin de compromettre sa nationalité, elle l'a assurée et la consolide.

Il y a en Belgique une cohésion intime entre la nationalité et la monarchie, parce que, dans une nation éclairée comme la nôtre, un roi sait bien qu'on ne peut pas gouverner le peuple pour l'exploiter, et que le peuple sait bien qu'il ne doit fournir de ressources à la puissance royale qu'en raison de l'ordre, de la liberté d'industrie, de la stabilité des lois, du développement général des forces sociales. L'intérêt intérieur du roi dans l'Etat, comme l'intérêt extérieur de sa défense contre toute attaque, le poussent à un engagement à s'unir de plus en plus à la nationalité de notre pays.

Il est une idée fondamentale dont tous sont pénétrés en Belgique, c'est que le libre progrès du bien-être, dans toutes les classes de la société est incompatible avec l'instabilité du pouvoir politique sur lequel s'appuie tout l'édifice social. Voilà le secret de notre calme intérieur; voilà pourquoi nous n'avons à redouter qui peut résulter des convulsions des pays voisins.

chapper, ce matin, a sans doute altéré mes traits, Monsieur.

Le marquis, certain qu'Hermine souffrait d'un chagrin qu'elle voulait tenir caché, n'insista pas par discrétion, et reprit:

— Ainsi que vous me le dites, ma chère enfant, cette émotion aura sans doute ainsi altéré vos traits; mais heureusement le péril est passé; mais, dites-moi, il me faut bien vous l'avouer, ma visite est intéressée, très intéressée.

— Puissiez-vous dire vrai, Monsieur.

— Je vais vous le prouver. Vous savez, ma chère enfant, que je me suis fait un scrupule de donner d'insister désormais auprès de vous, à propos du grave motif qui m'a amené ici pour la première fois.

— Oui, Monsieur, et je vous ai su gré de n'être pas revenu sur un sujet si pénible pour moi.

— Il faut cependant que je vous parle, sinon de Mme de Beaumesnil, du moins de sa fille, — dit le marquis en attachant un regard pénétrant, attentif, sur Hermine, afin de découvrir (quoiqu'il fût à peu près certain du contraire) si la jeune fille savait que sa nouvelle amie était Mlle de Beaumesnil, mais il ne conserva pas le moindre doute sur l'ignorance d'Hermine à ce sujet, car elle répondit sans le plus léger embarras:

— Vous avez à me parler de la fille de Mme de Beaumesnil, Monsieur?

— Oui, ma chère enfant, je ne vous ai pas caché Pamélie, dévouée qui se consacra à Mme de Beaumesnil, ses recommandations dernières au sujet d'une jeune personne orpheline, jusqu'à l'introuvable, malgré mes recherches. Je vous ai dit aussi les vœux non moins chers de la comtesse au sujet de la fille de Beaumesnil. Différentes raisons qui ne sont, croyez-moi, d'aucun intérêt pour vous, font que j'aurais le plus grand désir, dans l'intérêt de Mlle de Beaumesnil, de vous voir rapprochée d'elle.

— Moi, Monsieur, — dit vivement Hermine et songeant au bonheur de connaître sa sœur, — et comment me rapprocher de Mlle de Beaumesnil?

— D'une manière bien simple et dont on vous avoit déjà, je crois, parlé, lorsque vous vous êtes si noblement conduite envers Mme de la Rochemaise.

— En effet, Monsieur, l'on m'avoit fait espérer que je serais appelée auprès de Mlle de Beaumesnil pour lui donner des leçons de piano.

— Eh bien! ma chère enfant, la chose est arrangée.

— Vraiment, Monsieur!

— Je n'ai parlé hier au soir à Mme de la Rochemaise. Elle doit vous proposer aujourd'hui ou demain comme maîtresse de piano à Mlle de Beaumesnil; je ne doute pas qu'elle l'accepte. Quant à vous, ma chère enfant, d'abord, je ne prévois pas de refus probable, de votre part.

— Oh! bien loin de là, Monsieur!

— Et d'ailleurs, ce que je vous demande pour la fille, — dit le bossu

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 13 mars.

Au commencement de la séance de la chambre des communes de ce jour, M. Stafford a demandé de nouvelles explications au sujet de l'affaire des ouvriers anglais chassés de France. Le secrétaire d'Etat de l'intérieur sir G. Grey a répondu que le foreign office avait reçu le détail de toutes les sommes qui sont encore dues en France à ses ouvriers et qu'une demande d'indemnité proportionnelle au montant de ses sommes sera adressée immédiatement au gouvernement provisoire de France.

Sur une interpellation de M. Gladstone, M. Labouchère et sir G. Grey ont fait savoir à la chambre qu'à Londres comme à Glasgow, comme à Manchester, les hommes de toutes les classes mettaient le plus grand empressement à se présenter comme constables spéciaux pour aider la police à réprimer les troubles qui pourraient éclater. Cette déclaration a été vivement applaudie sur tous les bancs.

La chambre a repris ensuite la discussion du projet relatif à l'impôt tax. Elle a adopté le projet du gouvernement pour un an seulement 363 voix se sont déclarées pour et 138 contre.

Aujourd'hui a eu lieu à Kennington (faubourg de Londres), le grand meeting de chartistes annoncé depuis quelques jours. Le but de la réunion était de voter une adresse de sympathie à la nation française, de demander le suffrage universel et l'abolition de l'impôt tax. A midi, le vaste terrain connu sous le nom de Kennington-Common était couvert d'une multitude d'hommes du peuple, qui se pressaient autour de deux grands chariots destinés à servir d'estrade au bureau et de tribune aux orateurs.

On évaluait à 7 ou 8,000 le nombre des assistants. M. G. W. M. Reynolds, qui s'est déjà signalé au meeting avorté de Trafalgar-square, accompagné de plusieurs chartistes notables, dont un portait un immense drapeau tricolore, a été élu ou plutôt s'est élu président de cette assemblée en plein vent, qu'il a longuement haranguée pour lui expliquer l'objet de cette grande démonstration. Les résolutions suivantes ont été adoptées:

1° Ce meeting exprime sa sympathie profonde pour le brave peuple de France qui a renversé le trône d'un tyran et établi une forme de gouvernement fondée sur les droits naturels et nationaux;

2° Ce meeting demande que le ministère présente immédiatement un projet pour l'extension du suffrage électoral à tous les adultes mâles âgés de 21 ans jouissant de leurs facultés intellectuelles.

3° Ce meeting demande que le gouvernement reconnaisse les droits du travail et assure du travail à l'ouvrier valide.

Un comité sera chargé de présenter cette pétition aux ministres et, s'ils refusent d'y faire droit, il les invitera à céder à d'autres mains les rênes du pouvoir.

Un comité permanent a été nommé pour se mettre en communication avec les ministres et organiser de nouvelles démonstrations.

L'autorité avait pris de grandes précautions pour empêcher que l'ordre ne fût troublé. Plusieurs milliers d'ouvriers de police stationnaient aux abords du lieu du meeting et des détachements de cavalerie et d'infanterie étaient postés dans le voisinage, prêts à marcher au premier signal. Jusqu'à 3 heures, tout s'était assez bien passé.

On lit dans le Times:

« La famille royale de France a été reçue en Angleterre d'une manière qui fait honneur au jugement sûr et aux bons sentiments du peuple anglais. On a tout vu, excepté quelle est tombée du faite de la grandeur dans un état d'abaissement tel que la haine la plus ardente doit être désarmée en contemplant cette grande infortune. Avec tout le monde, nous avions cru que le comte de Neufville avait prudemment amassé et mis à couvert des fonds suffisants pour vivre dans l'abondance mais nous apprenons avec regret qu'il n'en est rien. Il paraît que Louis-Philippe, soit par des motifs de nationalité et de patriotisme, avait confié toute sa fortune et celle de ses enfants au sol et à la bonne foi de la France. Si donc la future législature décidait la confiscation des propriétés particulières de la maison d'Orléans; ces malheureux princes seraient réduits à un état de détresse qui remplirait l'Europe de sentiments de honte et d'indignation. Mais nous ne pouvons croire à un pareil acte d'inhumanité et d'injustice, qui serait si peu conforme à la magnanimité du caractère français et à ces principes d'équité, d'humanité et de modération sur lesquels la Révolution se dit fondée. »

On lit dans le Morning-Post.

Le comte et la comtesse de Neufville vivent dans la retraite à Claremont, entourés des membres de leur famille.

La semaine dernière, le comte a reçu la visite de plusieurs amis et entre autres de plusieurs membres de l'aristocratie.

M. Guizot s'est rendu plus d'une fois à Claremont, depuis son arrivée en Angleterre.

Le duc de Montebello et M. Duchâtel ont aussi rempli ce devoir auprès de leur ancien maître.

Le comte et la comtesse jouissent, dit-on, d'une bonne santé. Le terrible changement de fortune qu'ils ont éprouvé les affecte moins qu'on ne l'aurait cru, autant qu'on peut en juger par les apparences. Le comte va souvent se promener aux environs dans une voiture particulière, partout il est l'objet du respect des habitants du voisinage. Il en est de même des jeunes membres de la famille exilée, les ducs de Nemours et de Montpensier, qui font de fréquentes promenades à pied dans les environs de Claremont.

Deux officiers de police sont de garde au château, mais c'est là une précaution inutile. Samedi les augustes exilés ont reçu la visite de la comtesse de Granville, hier le comte et la comtesse de Jarnac ont passé quelques heures à Claremont. Le comte de Dietrichstein, ambassadeur d'Autriche, était au nombre des personnes de distinction qui ont rendu visite au comte et à la comtesse.

Le journal United Service Gazette publie les lignes suivantes que nous trouvons reproduites dans plusieurs autres journaux de Londres, sans qu'ils les accompagnent d'un seul mot d'explication:

« Nous apprenons de bonne source que le duc de Montpensier a été prié de se rendre au conseil privé que la reine a tenu mercredi, et qu'on lui a fait savoir qu'il devait quitter le pays. »

Nouvelles de France.

Paris, le 14 mars.

La circulaire de M. Ledru Rollin, véritable attentat à la souveraineté nationale, a produit un effet déplorable. L'émigration continue en masse, et si vous voulez avoir la mesure de la panique, je vous dirai qu'hier, m'étant présenté chez deux changeurs du Palais-Royal pour obtenir de l'or contre 200 francs en pièces de 5 francs, l'un m'a demandé 13, l'autre 14 fr. d'agio (fr. 65 ou 70 au mille); un troisième m'en a demandé 15, ce matin. Je puis vous attester de source certaine que M. Ledru-Rollin a, dans cette circonstance, agi contrairement à l'avis de tous ses collègues qui du reste, n'ont pas été trop fâchés de fournir au parti de la Montagne l'occasion de faire preuve d'impuissance.

Déjà les départements protestent avec une vive énergie contre la dictature, et la Presse, dont le rédacteur en chef, M. Emile Girardin, est secrétaire de M. de Lamartine, publie les réclamations les plus vigoureuses de républicains éprouvés contre cette espèce de conjuration qui, d'une part, repousse comme suspect tout candidat qui ne saurait offrir un état de services républicains antérieur aux journées de St-Méry et, de l'autre, proscribit comme traître tout électeur qui ne ferait pas un choix, je ne dis pas républicain, mais montagnard. C'est mettre la France sous le jong d'une imperceptible coterie, mais ce jong ne sera pas accepté.

N'en déplaise à la Montagne, l'Assemblée nationale sera républicaine, mais sous cette forme, elle consacra les droits et la sécurité de tous les citoyens indistinctement; les journaux la République française et l'Assemblée nationale défendent contre M. Ledru-Rollin le droit incontestable qui appartient à la France de disposer d'elle-même. La maladroite démarche des clubs tendant à reculer les élections, tend à faire perdre l'accès de Paris à la troupe de ligne, non-seulement à la majorité à peu près unanime du 24 février, excite contre eux une animadversion qui se traduira en verte compression si la minorité se méprend sur les véritables causes de la victoire remportée en commun.

Le club d'enrôlement pour la Belgique est une mauvaise plaisanterie. Les réunions se sont terminées à coups de poing. Les ouvriers belges de Paris ont adhéré à la République française, mais ils ne veulent pas imposer la loi à leur pays. Pour le servir ils attendront son appel.

Les Polonais s'organisent en assemblée de famille pour préparer le soulèvement de leur patrie. Ils s'abstiennent scrupuleusement des luttes de parti entre les Français.

L'émigration allemande a formé une association de cinq mille hommes, dont deux mille au moins armés et faits à la guerre.

avec émotion, — je vous le demande au nom de sa mère, pour qui vous aviez un si tendre attachement.

— Vous ne pouvez douter, Monsieur, de l'intérêt que m'inspirera toujours Mlle de Beaumesnil, mais les relations que j'aurai avec elle devront se borner à des leçons de piano.

— Non pas.

— Comment, Monsieur?

— Vous sentez bien, ma chère enfant, que je ne me serais pas donné assez de peine pour amener ce rapprochement entre Mlle de Beaumesnil et vous, s'il devait se borner à des leçons de piano données et reçues.

— Mais, Monsieur,

— Il s'agit d'intérêts sérieux, ma chère enfant, qui ne peuvent être mieux placés qu'entre vos mains.

— Alors, Monsieur, expliquez-vous, de grâce.

— Je vous en dirai davantage, — reprit le marquis souriant à demi, en présentant à la douce surprise d'Hermine lorsqu'elle reconnoît Mlle de Beaumesnil dans l'orpheline brédoyée, sa meilleure amie, — je m'explique tout à fait lorsque vous aurez vu votre nouvelle sœur.

— En 1828, Monsieur, j'évoque que je regarderai toujours comme un devoir d'obéir à vos inspirations; je suis prête à aller chez Mlle de Beaumesnil lorsqu'elle me le fera sa demande.

— C'est moi qui me charge de vous présenter à elle.

— Oh! tant mieux, Monsieur.

— Et si vous le voulez, samedi, matin, à cette heure-ci, je viendrai vous présenter.

— Je vous attendrai, Monsieur, et je vous remercie de m'épargner l'embarras de me présenter seule.

— Un mot, de recommandation, ma chère enfant, dans l'intérêt de Mlle de Beaumesnil, personne ne sait, personne ne doit savoir que sa pauvre mère m'a fait appeler près d'elle à ses derniers instants. Il faut que l'on ignore aussi le profond attachement que je ressentais pour la comtesse. Vous garderez le plus profond silence sur ce sujet, dans le cas où Mme de la Rochemaise vous parlerait de moi?

— Je me conformerai à vos intentions, Monsieur.

— Ainsi donc, ma chère enfant, — dit le bossu en se levant, — à samedi, c'est convenu. Je me fais une joie de vous présenter à Mlle de Beaumesnil, et je suis certain que vous-même, vous trônerez, à cette entrevue, un charme auquel, vous ne vous attendez pas.

— Je l'espère, Monsieur, — répondit Hermine, presque avec distraction, — car, voyant le marquis sur le point de sortir, elle ne savait com-

ment aborder une question dont elle se préoccupait depuis l'arrivée du bossu; elle lui dit donc en tâchant de paraître très calme:

— Auriez-vous la bonté, Monsieur, avant de vous en aller, de me donner, si toutefois cela vous est possible, quelques renseignements que j'aurais à vous demander?

— Parlez, ma chère enfant, — dit M. de Maillefort en se rasseyant.

— Monsieur le marquis, dans le grand salon où vous vivez, — reprit Hermine avec un embarras mortel, — j'ai vu un tableau sur l'occasion de raconter...

— J'étais l'honneur de son mari, et j'aime extrêmement son fils, le duc de Senneterre, un des plus dignes jeunes gens que je connaisse. Hier, encore, — ajouta le bossu avec émotion, — j'ai acquis une nouvelle preuve de la noblesse de son caractère.

— Vous avez dit au front d'Hermine, en entendant louer spontanément son père par un homme qu'elle respectait autant que M. de Maillefort.

— Celui-ci reprit, assez étonné: — Mais quels renseignements voulez-vous avoir sur Mme de Senneterre, ma chère enfant? Vous aurait-on proposé de donner des leçons de musique à ses filles?

Merveilleusement servie par ces paroles du bossu, qui la sortaient d'une grande difficulté, celle de donner un prétexte à ses questions, Hermine répondit malgré la répugnance que lui causaient le mensonge et la feinte:

— Oui, Monsieur, une personne m'a dit que peut-être, on me procurerait des leçons dans cette grande maison, mais avant de donner suite à cette proposition, très-vague, il est vrai, je désirais savoir, si je puis attendre de Mme la duchesse de Senneterre, certains égards, que la susceptibilité peut-être exagérée de mon caractère, me fait craindre avant tout. En un mot, Monsieur, je voudrais savoir si Mme de Senneterre est naturellement bienveillante, et si l'on ne trouve pas en elle cette fierté, cette morgue hautaine, que l'on rencontre quelquefois chez les personnes d'une condition si élevée?

— Je vous comprends à merveille, et je suis enchanté que vous vous adressiez à moi; vous connaissez comme je vous connais, chère et orgueilleuse fille que vous êtes, je vous dirai: n'acceptez pas de leçons dans cette maison-là... Mlle de Senneterre est excellente, c'est le cœur de leur frère, mais la duchesse!

— Eh bien! Monsieur, — dit la pauvre Hermine le cœur navré.

(La suite à demain.)

